

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Convocation du 3 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué par M. André GÉLÉBART, Maire, s'est réuni à la mairie.

Étaient présents : MM. André GÉLÉBART et Alain LANGLOIS, Mmes Marie-Claire BOURCIER et Dominique JONQUAY, M. Gérard NAVARRO, Mme Claire GREVREND, MM. Ludovic GRENIER et Hugo DELHAYE, et Mme Catherine DUMAIS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence DOUTRELEAU et M. Sylvain COTARD

Secrétaire de séance : M. NAVARRO

La séance est ouverte à 18 h 2.

M. le Maire explique que, compte tenu de la nécessité de demander rapidement une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux il a dû réunir le Conseil municipal en urgence.

Il précise par ailleurs que l'approbation du compte rendu de la séance du 17 juillet dernier sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PROGRAMME 2020 / 2^E OPÉRATION (délibération n° 2020-28)

M. le Maire annonce que le programme 2020 de la DETR – qui peut subventionner la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires – a été rouvert, car il restait des crédits à distribuer.

Afin d'améliorer l'accueil des enfants à l'école, il propose en conséquence que la commune demande une subvention pour l'installation de 2 nouveaux points d'eau à côté des sanitaires (1 069,00 € HT), projet qui a déjà fait l'objet d'une demande dans le cadre de la DSIL en juin dernier. Il explique que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention *via* la DETR (320,70 € soit 30 % du montant HT des travaux), à demander avant le 15 septembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer un dossier de demande de subvention (320,70 €) pour l'installation de 2 nouveaux points d'eau à côté des sanitaires de l'école dans le cadre de la DETR 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 18 h 5.